Culture : des aides financières pour les festivals de musique



Le Centre national de la musique (CNM) a mis en place plusieurs aides financières afin de soutenir les associations diffusant ou produisant des spectacles qui ont été durement touchées par les mesures de restriction instaurées par le gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Ainsi, a été instauré notamment un fonds de soutien exceptionnel pour venir en aide aux festivals de musique et de variétés. Plus précisément, ce fonds est destiné aux associations titulaires de la licence 3 d'entrepreneurs de spectacles qui maintiennent leurs manifestations en dépit des contraintes sanitaires imposées par les pouvoirs publics (limitation de jauge, par exemple).

Pour bénéficier de cette aide, la programmation doit relever du champ d'activité du CNM (musique, toutes esthétiques confondues et variétés, pour au moins deux-tiers des propositions artistiques). En outre, le festival, qui ne doit pas en être à sa première édition, doit débuter entre le 15 mai et le 31 décembre 2021, avec une billetterie majoritairement payante.

L'aide ainsi allouée vise à compenser une partie des pertes d'exploitation générées par les contraintes sanitaires mises en place. Elle peut couvrir jusqu'à 85 % des pertes

inférieures à 235 000 €, dans la limite de 200 000 €, et jusqu'à 50 % des pertes supérieures ou égales à 235 000 €, dans la limite de 200 000 € supplémentaires. Ainsi, l'aide globale accordée ne peut pas excéder 400 000 €.

Important : pour bénéficier de cette aide, les associations doivent en faire la demande via leur <u>espace personnel</u> sur le site du CNM au plus tard le 18 janvier 2022.

© 2021 Les Echos Publishing